



**AARPI CTC AVOCATS**  
**Maître Violaine CREZE**  
**Château de Saint Henri**  
**123 rue Rabelais**  
**13016 MARSEILLE**  
**Tél. : 04 13 41 53 53**  
**www.ctcavocats.fr**

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Sur la commune de MARSEILLE (13001),**

Dans un immeuble en copropriété situé 41 rue des Petites Maries, cadastré section 801 B n° 146, le lot n°13 consistant en UN **APPARTEMENT** situé au troisième étage composé d'un hall d'entrée, un dégagement qui dessert la cuisine/séjour, une chambre avec mezzanine, une salle d'eau, un WC et une deuxième chambre avec mezzanine ainsi qu'une salle d'eau en renforcement, pour une superficie totale loi Carrez de **80,21 m<sup>2</sup>** avec les 236/1115èmes des parties communes générales et les 260/1000èmes des parties communes spéciales au Bâtiment A.

Règlement de copropriété et état descriptif de division publié le 11 décembre 1998 volume 98 P n° 7723 et rectificatif publié le 22 mars 1999 volume 99 P n° 1899,  
Modificatif publié le 18 novembre 2015 volume 2015 P n° 6767.

---

**MISE A PRIX : 37.000,00 € (TRENTE-SEPT MILLE EUROS).**  
**(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)**

---

**ADJUDICATION FIXEE AU MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 9 h 30,**  
à l'audience des ventes **du Tribunal Judiciaire de Marseille,**  
25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE,  
où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

---

**OCCUPATION :** Les biens dont s'agit sont occupés par la partie saisie. Selon les termes du procès-verbal de description, les charges de copropriété s'élèveraient à 200,00 euros par mois et la taxe foncière serait d'un montant annuel de 600,00 euros.

### **CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :**

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 21 octobre 2025 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site [www.ctcavocats.fr](http://www.ctcavocats.fr).

**Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Marseille.**

**A PEINE DE NULLITE**, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

**VISITE :** La visite aura lieu le jeudi 16 avril 2026 de 10 h 00 à 11 h 00 (SELAS AIX JUR'ISTRES : tél. : 04.42.99.20.20)

Signé : Violaine CREZE  
Avocat